



Mariage franco- algerien ("sans papiers")

Par **ymen**, le **03/02/2010** à **20:05**

Bonjour,

Je me permet de vous solliciter car je ne sais plus ou me diriger quel démarche effectuer. cela fait plusieurs années que je vie avec un algerien il vie "irregulierement" d' apres la loi en france c'est quelqu'un qui travail dur qui respect autrui il est quelqu'un de bien mais pourtant nous arrivons pas a nous marier nous voulons nous marier nous avons deposer un dossier dans le nord mais la mairie nous a demander des papiers que mon compagnon ne peut pas recevoir en tant que ressortissant etrangers sans titre de sejour. Pourtant je suis francaise nous pouvons prouver que c'est un mariage d'amour et non par profit je travail j'ai un domicile mes parents nous soutiennent, il parle tres bien francais tout ca. je connais des personnes qui se sont mariees sur paris ils se connaissent a peine lui son passeport est expiré depuis plusieurs années sa compagne ne travail pas tout son hebergement chez des proches et on lui a pas mis de bâtons dans les roues. nous voulons nous marier cela nous tien tres a coeur donc je vous demande si vous avez des infos susceptibles de me faire avancer, repondez moi. Je vous remercie d'avance et vous souhaite une bonne soirée.

Que faire pour se marier? (j'ai tout document certificat coutume acte de naissance hebergement piece identite, photocopie passeport...)

Où se diriger pour y parvenir? (quel mairie?)

Une fois marié quel démarche faire pour regulariser la situation de mon compagnon?

Par **étudiantendetresse**, le **03/02/2010** à **21:28**

bonsoir!

je me suis mariée en janvier à une mairie qui se trouve dans le 92 alors que j'étais en situation irrégulière. Pour certaines mairies, tant qu'on justifie son identité (exemple passeport), le mariage même avec un sans papier est possible. Renseigne toi auprès de différentes mairies...

Sache qu'il y a une loi qui stipule que lorsqu'on justifie de 6 mois de vie commune avant ou après un mariage avec un conjoint français, on peut demander à la préfecture la régularisation d'un sans papier (la seule condition est que ce dernier est entré en France en situation régulière), la préfecture délivrera dans un premier temps un visa long séjour.

Exemples de justificatif de vie commune: quittance de loyer, EDF, GDF, compte commun, facture France Telecom... tous ces documents doivent être à vos deux noms.

Si jamais c'est le cas, alors fonce à la préfecture te renseigner sinon commence par ajouter ton ami sur les factures.

N'hésite pas si tu as d'autres questions.

Par **ymen**, le **03/02/2010** à **22:10**

merci étudiante en détresse pour tes renseignements en fait moi le souci c'est qu'il est entré de façon irrégulière je vais tout de même me renseigner partout !!!!merci

Par **étudiantendetresse**, le **03/02/2010** à **22:23**

Appelle ces associations:

*CIMADE

*GISTI

Elles pourront t'aider...

Certainement ce ne sera pas facile, mais il ne faut pas baisser les bras, il faut se battre!

Bon courage pour la suite...

Par **ymen**, le **03/02/2010** à **22:33**

une fois de plus merci mais ces associations je présente ma situation et celle de mon conjoint mes je t'avoue toutes les étapes que l'on a passées on a fait plus confiance à certaines personnes donc se que je veux savoir c'est qu'est ce qui peuvent faire et à quel conditions et si il y a un risque pour mon compagnon. tu comprendra que après plusieurs années en commun je ne veux pas le perdre et prendre aucun risque

Par **ymen**, le **03/02/2010** à **22:35**

étudiante en détresse je voulais aussi te demander dans quel département du 92 tu t'es mariée(et si une autre personne peut me répondre je suis à l'écoute de tous vos avis et bon à prendre.)

Par air, le **09/02/2010 à 14:29**

bonjour .

je suis presque dans le meme cas que ymen , je compte me marier bientot dans la ville de bordeaux et je ne sais vraiment pas par quoi commencé (stresse , peur de l'inconu , apprehension ...)

je suis venu en farnce en situation reguliere avec un visa , mon passeport et valide . es que c'est possible de mettre nos dans deux nom dans des facture edf , france telecom dans mon cas ?

Par **étudiantendetresse**, le **09/02/2010 à 17:40**

Bjr air!

Étant donnée que tu es entré en France en situation régulière (avec un Visa), tu peux en justifiant de minimum 6 mois de vie commune avant ou après le mariage demander la régularisation de ta situation à la prefcture! Sache que moi je ne le savais pas avant et que j'aurai dû faire les changements de nom sur les factures bien avant et je ne serai pas aujourd'hui entrain d'attendre 6 mois!

Donc évite de faire la même erreur que moi et même si tu ne t'es pas encore marié, appel EDF, GDF et France telecom pour ajouter ton nom

sur les factures! Ouvrir un compte commun serai un plus! Moi quand j'ai appelé Edf, ils ne m'ont demandé aucun justificatif lorsque j'ai rajouté le nom de mon conjoint! Et j'ai bien reçu les factures à nos deux noms...

Par air, le **10/02/2010 à 14:10**

Bonjour

merci pour toute ces astuces , je vais commencé par appler EDF pour ajouter mon nom , cela va faire presque un mois et demi quon s'est trouver un nouvel appart ! on es pas encor abonner a francetelecom ce qui va se faire dans pas long temps :)

et pour ce qui est du compte commun on essera de la faire dans quelque mois car la situauiou financiere et peu difficile ces dernier temps .

encors une fois merci pour ton aide etudiantesansdetresse !

PS: javait un visa espagnol mais je suis rentrer directement en france javait un billet oran/paris retour alicante/oran (ce qui n'est pas arriver vi que je suis encors la !)

Par **étudiantendetresse**, le **10/02/2010 à 14:25**

Air,

Est-ce-que tu figures sur le bail du nouvel appartement?
Sinon au moins sur les quittances de loyer?!

Par **air**, le **10/02/2010** à **14:40**

Non , yas pas dutout mon nom dans les deux .

Par **étudiantendetresse**, le **10/02/2010** à **16:13**

Il faut que tu le rajoute sur la quittance de loyer!
car c'est la première chose qu'il vont te demander à la préfècture!
Sur le bail tu ne peux plus car il a déjà été signé mais pour les quittances c'est possible vu que je l'ai fait.

Par **air**, le **11/02/2010** à **16:45**

bonjour etudiante
ca marche , je vais ajouter mon nom dans tout ce sui est facture EDF , FR TELECOM ...
merci pour toute ces infos